

Chambre des Représentans.

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 1835.

RAPPORT

*De la Commission chargée de l'examen de la demande en
naturalisation du général NIELLON.*

MESSIEURS ,

L'absence successive de plusieurs membres de votre commission ne lui a pas permis de commencer ses travaux avant la discussion de la loi sur les naturalisations.

Depuis la promulgation de cette loi, votre commission s'est trouvée dans une position assez embarrassante.

Elle avait, en effet, à se demander si le mandat que vous lui aviez conféré ne se trouvait pas révoqué, de plein droit, par suite de la loi du 27 septembre dernier. En cas de solution négative de cette question, il lui restait encore à examiner si, du moins, les nouvelles dispositions législatives n'avaient pas restreint l'étendue de son mandat.

La première question a été résolue négativement à l'unanimité. La majorité s'est prononcée d'une manière affirmative sur la seconde.

L'on a pensé que le véritable objet du mandat donné à la commission étant l'instruction préparatoire d'une demande en naturalisation, la promulgation d'une loi réglant les formes à suivre dans ces sortes d'instructions préparatoires, n'entraînait pas nécessairement la révocation d'un pareil mandat.

Mais l'on a pensé, en même temps, que l'instruction préparatoire devait nécessairement être faite conformément aux dispositions nouvelles, et que la commission devait, par conséquent, borner ses travaux à l'analyse prescrite par l'art. 7 de la loi du 27 septembre.

D'après cette manière de voir, votre commission m'a chargé de vous présenter l'analyse suivante des trois pièces qui lui ont été renvoyées.

La première est une lettre autographe du général Niellon, datée de

Bruxelles, du 25 août 1835. Elle contient la demande de la grande naturalisation, et cette demande est appuyée : 1^o sur les services du général, énumérés dans une note annexée; 2^o sur la circonstance que l'acceptation de fonctions publiques en Belgique lui a fait perdre la qualité de Français.

La seconde pièce est un extrait des registres de l'état civil de Strasbourg, constatant que le pétitionnaire y est inscrit sous les noms de Charles Niellon, né le 27 pluviôse an III, de Jacques-Charles Niellon et de Madelaine Gilbert, son épouse.

La troisième pièce est une note autographe du général, contenant le relevé des services qu'il a rendus à la Belgique. La meilleure manière d'analyser cette pièce consisterait à la transcrire en entier, tant son style est simple et concis. Il suffira sans doute de vous présenter ici le résumé des faits glorieux dont elle contient l'énumération :

Le 26 août 1830, le général organisa un des premiers postes de la garde bourgeoise; le 4 septembre, il fut chargé de régulariser cette garde et le service militaire de Bruxelles. Le 18 septembre, il fit une sortie pour insurger les environs de cette ville. Du 27 septembre au 2 octobre, il ne cessa de harceler et d'attaquer l'ennemi. L'époque du 18 au 27 octobre ne fut qu'une suite de combats et de succès. La ville de Lierre enlevée d'un coup de main; 8,000 Hollandais contenus par 2,000 volontaires; le combat si glorieux de Berchem; la prise si importante d'Anvers : tels sont les principaux faits qui ont rempli ces mémorables journées.

Chargé, peu de temps après, du commandement, par intérim, d'Anvers, le général y réprime une mutinerie dont les conséquences pouvaient devenir funestes à cette ville.

Le 2 août 1831, il se porte devant l'armée hollandaise, avec 1,500 hommes et deux pièces de canon; il l'arrête pendant deux jours devant Ravels. Le 12, il soutient, avec sa brigade, à Lubeek et Pellenberg, le choc d'un corps de 12,000 Hollandais. Il se force ensuite un passage à travers l'armée du prince de Saxe-Weymar, et sauve seize pièces d'artillerie délaissées.

Le 1^{er} septembre de la même année, le général fut nommé commandant supérieur des deux Flandres. Il ramena la sécurité dans ces deux provinces, y fit respecter le gouvernement, et obligea les factions à rentrer dans l'ordre.

Telle est, Messieurs, l'analyse que la commission a l'honneur de vous présenter par mon organe.

Bruxelles, le 12 décembre 1835.

Le Rapporteur,

DONNY.

Le Président de la commission,

VILAIN XIII (H.).